

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUILS DE PARTICIPATION
FS/EM/53/2009

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que le Crédit Agricole SA France représenté par monsieur Philippe Doré, Adjoint au directeur du Développement International, a déclaré le 21 décembre 2009, avoir acquis le 17 décembre 2009, sur le marché de blocs 2.002.456 actions Crédit du Maroc, au cours unitaire de 816,32 dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 66,66% dans le capital du Crédit du Maroc.

Suite à cette transaction, le Crédit Agricole SA France détient 6.392.011 actions Crédit du Maroc, soit 76,66% du capital de ladite banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil de participation précité, le Crédit Agricole SA France envisage de poursuivre les achats des actions crédit du Maroc et de siéger au directoire et au conseil de surveillance de la banque.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 26

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières